

SAJE

Numéro SIRET : **41804996100034**

Code APE : **7490B**

**119 BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75006 PARIS**

**COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉS AU 31/12/2017**

Sommaire

Compte rendu	2
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8
Bilan détaillé	16
Compte de résultat détaillé	19
Annexes conformes au décret 98-1040 du 18 novembre 1998 sur la réglementation du code de la propriété intellectuelle	26

SAJE

Compte Rendu

COMPTE RENDU

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Vous nous avez confié une mission de présentation des comptes annuels de la société SAJE pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

Dans le cadre de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre les travaux suivants :

- les demandes de confirmation aux tiers,
- l'évaluation du contrôle interne.

Pour une meilleure information, nous croyons devoir ajouter que les éléments mentionnés dans les engagements hors bilan nous ont été communiqués par la société.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 34 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan 5 347 409 Euros
- Total Produits d'exploitation 334 697 Euros
- Résultat net comptable 0 Euros

Ces comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité des dirigeants.

Les comptes annuels étant soumis au contrôle légal d'un Commissaire aux Comptes, notre mission ne donne pas lieu à émission d'une attestation conformément à nos normes mais à ce compte rendu.

Le lecteur pourra se référer pour obtenir une opinion sur ces comptes au rapport émis par le Commissaire aux Comptes.

Fait à PARIS
Le 01/06/2018

Signature de l'Expert-Comptable

Cabinet H.R.A.

SAJE

Bilan

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	Valeurs brutes 31/12/2017	Amortissements & Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2017	Valeurs nettes 31/12/2016	PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE	74 922 €	63 270 €	11 652 €	17 791 €	CAPITAUX PROPRES	31 353 €	27 681 €
Immobilisations incorporelles	57 239 €	54 392 €	2 846 €	8 570 €	Capital	31 353 €	27 681 €
Logiciel	57 239 €	54 392 €	2 846 €	8 570 €	Report à nouveau	0 €	0 €
Site internet	0 €	0 €	0 €	0 €			
Immobilisations corporelles	9 831 €	8 877 €	953 €	1 443 €			
Agencements, inst techniques	663 €	450 €	212 €	279 €			
Matériel bureau et informatique	5 493 €	5 181 €	312 €	482 €	Résultat de l'exercice	0 €	0 €
Mobilier	3 675 €	3 246 €	429 €	683 €			
Immobilisations financières	7 853 €		7 853 €	7 778 €	Subventions d'investissement	3 800 €	10 013 €
Dépôts et cautionnements versés	7 700 €		7 700 €	7 626 €			
Autres titres de participation	153 €		153 €	153 €			
ACTIF CIRCULANT	5 335 756 €	0 €	5 335 756 €	5 075 218 €	DETTES	5 312 256 €	5 055 315 €
Autres créances	17 885 €		17 885 €	35 582 €	Copie privée antérieure à répartir	347 373 €	383 791 €
Valeurs mobilières de placement	127 360 €		127 360 €	127 360 €	Copie privée 2006 à répartir	104 503 €	120 503 €
Disponibilités	5 174 808 €		5 174 808 €	4 911 232 €	Copie privée 2007 à répartir	113 352 €	128 940 €
Caisse	84 €		84 €	69 €	Copie privée 2008 à répartir	116 209 €	128 530 €
					Copie privée 2009 à répartir	122 166 €	141 416 €
					Copie privée 2010 à répartir	104 107 €	119 619 €
					Copie privée 2011 à répartir	116 491 €	143 276 €
					Copie privée 2012 à répartir	121 070 €	119 932 €
					Copie privée 2013 à répartir	184 655 €	215 348 €
					Copie privée 2014 à répartir	233 720 €	271 585 €
					Copie privée 2015 à répartir	443 503 €	563 554 €
					Copie privée 2016 à répartir	300 435 €	1 419 031 €
					Copie privée 2017 à répartir	1 583 985 €	0 €
					Sous total copie privée	3 891 569 €	€3 755 527 €
					Aide à la création	1 278 332 €	1 238 595 €
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 851 €	25 475 €
					Dettes fiscales et sociales	105 552 €	34 764 €
					Autres dettes	953 €	953 €
Charges constatées d'avance	15 620 €	0 €	15 620 €	974 €			
TOTAL	5 410 679 €	63 270 €	5 347 409 €	5 093 009 €	TOTAL	5 347 409 €	5 093 009 €

SAJE

Compte de résultat

Compte de résultat du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

CHARGES	31/12/2017	31/12/2016	PRODUITS	31/12/2017	31/12/2016
	12 mois	12 mois		12 mois	12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	411 622 €	407 687 €	PRODUITS D'EXPLOITATION	334 697 €	341 911 €
Achats de fournitures et petits équipements	1 312 €	2 064 €	Droits affectés à la gestion de l'année	125 177 €	123 502 €
Services extérieurs	52 698 €	53 912 €	Aide à la création affectée à la gestion de l'année	82 546 €	82 990 €
Autres charges externes	253 158 €	245 348 €	Concours apportés à des actions de défense	126 962 €	135 412 €
Impôts et taxes	274 €	288 €	Produits divers de gestion courante	12 €	7 €
Salaires et traitements	30 897 €	28 251 €			
Charges sociales	11 565 €	10 710 €			
Autres charges de gestion courante	55 503 €	60 361 €			
Dotations aux amortissements	6 213 €	6 754 €			
CHARGES FINANCIERES	0 €	0 €	PRODUITS FINANCIERS	70 712 €	59 021 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	0 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 213 €	6 755 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	Quote part de subvention virée au résultat	6 213 €	6 754 €
			Autres produits exceptionnels	0 €	0 €
TOTAL DES CHARGES	411 622 €	407 687 €	TOTAL DES PRODUITS	411 622 €	407 687 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0 €	0 €	DEFICIT DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	411 622 €	407 687 €	TOTAL GENERAL	411 622 €	407 687 €

SAJE

Annexe

Annexe
SAJE
Société civile
« Société des Auteurs de Jeux »
RCS Paris : 418 049 961

Siège social : 119, boulevard du Montparnasse 75006 Paris

ANNEXE
aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les comptes de la Société des auteurs de Jeux se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2017 :

Total du bilan	5 347 409 €
Total des produits d'exploitation	334 697 €
Résultat	0 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la SAJE pour l'exercice ouvert du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, soit 12 mois d'exploitation.

1. Activité

La SAJE, société civile par son statut juridique exerce une activité civile dans la mesure où elle se limite à gérer et exercer exclusivement au nom des titulaires les droits qui lui sont confiés dans le cadre d'un apport volontaire prévu par le code de la propriété intellectuelle. Elle répartit les droits de la rémunération de la copie privée des auteurs de jeux dont la législation impose qu'ils soient gérés et recouverts de manière collective.

2. Faits marquants de l'exercice

La SAJE a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2016. L'URSSAF a communiqué ses observations en mars 2017 à La SAJE qui les conteste.

Au 31/12/2017, une procédure contentieuse auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) est en cours.

3. Principales règles comptables appliquées

3.1. Définition des règles et méthodes comptables

Le règlement n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 de l'ANC relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèses des OGC homologué par l'arrêté du 26 décembre 2017 précise dans l'article 121-1 que : « *les OGC des droits d'auteurs et droits voisins gèrent ces droits dans le cadre de contrats s'apparentant à des contrats de « mandats » ou « d'apport de gestion de droits ». Les opérations reflétant les flux revenant aux titulaires de droits sont comptabilisées conformément aux principes définis à l'article 621-11 du plan comptable général. Ces opérations sont comptabilisées dans les comptes de tiers « Débiteurs et créditeurs divers » collective tels que le compte « 4671 Débiteurs – Opérations de mandat » et « 4672 Crédeurs – Opérations de mandat de l'organisme de gestion collective. »*

Les droits perçus et destinés à être restitués aux auteurs sont comptabilisés dès la facturation par l'organisme de gestion collective. »

3.2. Les flux de droits

La perception des redevances est enregistrée directement au crédit de comptes de tiers :

- 75 % du montant HT dans le compte d'auteurs à répartir,
- 25 % du montant HT dans le compte d'auteurs aide à la création,
- 10 % du montant HT en TVA collectée.

La contrepartie se trouve en trésorerie dans des comptes bancaires séparés.

Les dettes vis-à-vis des auteurs (droits non répartis) sont individualisées par année afin de pouvoir suivre leur évolution pluriannuelle et être transférées, le cas échéant (si les auteurs ne se sont pas manifestés au terme du délai fixé par la réglementation), au compte d'aide à la création conformément à la législation.

3.3. Les flux monétaires

Le compte bancaire de gestion est alimenté par prélèvement depuis le compte bancaire de répartition. Les dépenses sont ensuite réglées par ce compte bancaire de gestion.

Les encaissements sont effectués sur les différents comptes bancaires selon la provenance des fonds et l'activité concernée.

3.4. Au bilan

3.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur 12 mois ou 1 an.

Le site internet a fait l'objet d'une refonte au cours de l'exercice 2017. S'agissant d'un site non actif, les dépenses correspondantes ont été comptabilisées en charges.

3.4.2. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

3.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent le dépôt de garantie du loyer des bureaux administratifs situés 119 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS.

3.4.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation, cas par cas, en fonction du risque connu.

3.4.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

À l'actif, le montant des disponibilités par canton est par principe équivalent aux passifs relatifs à ce canton.

3.5. Au compte de résultat

Selon les statuts, il est prévu un prélèvement en pourcentage effectué sur le montant brut des redevances des droits d'auteur au moment de leur perception par la société. Ce pourcentage est fixé par le Conseil d'Administration et modifié par lui aussi souvent que nécessaire pour assurer l'équilibre du Compte de Gestion.

Au cas où le produit de ce prélèvement laisserait le Compte de Gestion excédentaire ou déficitaire au 31 décembre d'un exercice, cet excédent ou ce déficit serait reporté à nouveau selon le cas comme premier produit ou comme première charge du Compte de Gestion de l'exercice suivant.

Les charges sont comptabilisées dans les comptes correspondants selon le principe des engagements.

4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

4.1. État de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2017	Acquisitions	Sorties	Valeurs brutes au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	60 338	0	3 100	57 238
Logiciel de répartition	57 238	0	0	57 238
Site internet	3 100	0	3 100	0
Immobilisations corporelles	15 929	0	6 099	9 830
Agencements, inst techniques	663	0		663
Matériel de bureau	11 591	0	6 099	5 492
Mobilier de bureau	3 675	0	0	3 675
Immobilisations financières	7 778	75	0	7 853
Dépôts et cautionnements	7 626	75		7 701
Autres titres de participation	153			153
TOTAL GENERAL	84 045	75	9 199	74 922

4.2. État des amortissements

Amortissements	Amortissements au 01/01/2017	Dotations	Sorties	Amortissements au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	51 769	5 724	3 100	54 393
Logiciel de répartition	48 669	5 724		54 393
Site Internet	3 100		3 100	0
Immobilisations corporelles	14 487	489	6 099	8 878
Agencements, inst techniques	384	66		450
Matériel de bureau	11 110	170	6 099	5 181
Mobilier de bureau	2 993	253		3 246
TOTAL GENERAL	66 256	6 213	9 199	63 271

4.3. État des provisions

Néant.

4.4. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Aide à la création	1 278 332		1 278 332	
Copie privée 2017 à répartir	1 583 985	1 583 985		
Copie privée 2016 à répartir	300 435	300 435		
Copie privée 2015 à répartir	443 503	443 503		
Copie privée 2014 à répartir	233 720	233 720		
Copie privée 2013 à répartir	184 655	184 655		
Copie privée 2012 à répartir	121 070	121 070		
Copie privée 2011 à répartir	116 491	116 491		
Copie privée 2010 à répartir	104 107	104 107		
Copie privée 2009 à répartir	122 166	122 166		
Copie privée 2008 à répartir	116 209	116 209		
Copie privée 2007 à répartir	113 352	113 352		
Copie privée 2006 à répartir	104 503	104 503		
Copie privée antérieure à répartir	347 373	347 373		
Fournisseurs	35 851	35 851		
Dettes fiscales et sociales	105 552	105 552		
Autres dettes	953	953		
Total	5 312 256	4 033 925	1 278 332	

4.4.1. Aide à la création

En conformité avec la législation, 25 % du montant HT collecté est consacré à l'aide à la création. Les modalités d'attribution de ces sommes ont été définies par l'assemblée générale des auteurs de décembre 2006.

Le montant inscrit au bilan se décompose comme suit :

	Mouvements
Au 31/12/2014	964 819
25% de la CPA 2015	613 881
Aides attribuées en 2015	-259 180
Frais gestion 2015	-63 983
Concours apportés à des actions de défense	-31 099
Au 31/12/2015	1 224 439
25% de la CPA 2016	514 347
Aides attribuées en 2016	-281 789
Frais gestion 2016	-82 990
Concours apportés à des actions de défense	-135 412
Au 31/12/2016	1 238 595
25% de la CPA 2017	792 629
Aides attribuées en 2017	-543 385
Frais gestion 2017	-82 546
Concours apportés à des actions de défense	-126 962
Au 31/12/2017	1 278 331

Les aides attribuées en 2017 concernent 24 projets de jeux.

Les créations qui se sont vues attribuer l'aide la plus importante ont bénéficié d'une aide d'un montant de 46 000 €. Il s'agit d'aides à la convention développement.

4.4.2. Copie privée à répartir

Le montant à répartir après imputation des sommes consacrées à l'aide à la création et aux répartitions effectuées en 2017 se détaille de la façon suivante :

Année	Au 31/12/14	Au 31/12/15	Au 31/12/16	Droits nets (à reverser) perçus au titre de 2017 et années antérieures	Paiements aux auteurs intervenues en 2017	Au 31/12/17
Antérieur	480 042	478 475	383 791		36 418	347 373
2006	139 761	136 030	120 503		16 000	104 503
2007	159 447	148 529	128 940		15 588	113 352
2008	165 334	160 134	128 530		12 321	116 209
2009	169 677	167 255	141 416		19 250	122 166
2010	139 793	139 793	119 619		15 513	104 107
2011	163 611	160 419	143 276		26 785	116 491
2012	153 508	146 693	119 932	108 966	107 828	121 070
2013	295 558	276 999	215 348	82 211	112 904	184 655
2014	1 017 625	426 914	271 585	216 217	254 082	233 720
2015		1 680 667	563 554	212 815	332 866	443 503
2016			1 419 031	48 518	1 167 114	300 435
2017				1 583 985		1 583 985
Total	2 884 356	3 921 907	3 755 527	2 252 711	2 116 670	3 891 568

Le montant à répartir au titre de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 après imputation des sommes consacrées à l'aide à la création et aux coûts liés à la gestion de la société s'élève à 1 583 985 €.

4.5. Autres dettes

Ces autres dettes sont à échéance à moins d'un an.

4.6. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice. Le capital est variable, il s'élève à 31 353 €. Les nouveaux associés 2017 sont au nombre de vingt-quatre.

	au 01/01/2017	Affectation	2017	au 31/12/2017
Capital	27 681		3 672	31 353
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	0			0
Situation nette	27 681	0	3 672	31 353

Les droits d'entrée des membres constituent le capital variable comme le mentionne l'article VIII des statuts.

Les droits d'entrée versés par de nouveaux membres sont intégrés au capital de la société, et encaissés sur le compte bancaire de gestion.

4.7. Subventions d'investissement

Pour assurer le financement de l'acquisition des immobilisations, un compte de subvention d'investissement est doté et financé par le canton de la répartition aux auteurs. Lors de la comptabilisation des dotations aux amortissements, une reprise sur cette subvention d'investissement est effectuée à hauteur de la dotation.

	01/01/2017	+	-	31/12/2017
Valeurs brutes				
Logiciel en cours	0	0		0
Immobilisations incorporelles	60 339	0	3 100	57 239
Immobilisations corporelles	15 930	0	6 099	9 831
Sous total actif	76 269	0	9 199	67 070
Subventions d'investissement	15 930	0	6 099	9 831
Subv. d'invest. logiciel+site internet	60 338	0	3 100	57 239
Sous total passif	76 268	0	9 199	67 070
Amortissements				
Amortissements immos incorporelles	51 769	5 724	3 100	54 393
Amortissements immos corporelles	14 487	489	6 099	8 877
Sous total charges	66 256	6 213	9 199	63 270
Subventions d'inv. inscrites au résultat	66 255	6 213	9 199	63 270
Sous total produits	66 255	6 213	9 199	63 270
Valeurs nettes bilan				
Immobilisations nettes (Actif)	10 013	-6 213		3 800
Subventions d'investissement (Passif)	10 013	-6 213		3 800
Situation nette	0	0		0

4.8. Ventilation de la rémunération pour copie privée

La société a une activité de perception et de répartition des droits d'auteurs relatifs à la copie privée. Les droits relatifs à la rémunération pour la copie privée sont ventilés ainsi, avant répartition aux auteurs :

	Total Encaissements TTC	Total Encaissements HT	Part affectée à la création	Part affectée à la gestion	Droits HT nets	Taux de gestion
Droits d'auteurs 2017 (1)	3 492 498	3 170 518	792 629	125 177	2 252 712	3,95%
Droits d'auteurs 2016	2 263 128	2 057 389	514 347	123 502	1 419 540	6,00%
Droits d'auteurs 2015	2 701 075	2 455 523	613 881	160 126	1 681 516	6,52%
Droits d'auteurs 2014	1 720 710	1 564 282	391 070	153 851	1 019 360	9,84%
Droits d'auteurs 2013	1 512 457	1 274 321	318 580	174 892	780 848	13,72%
Droits d'auteurs 2012	835 468	780 811	195 203	160 225	425 383	20,52%
Droits d'auteurs 2011	853 324	808 838	202 210	158 992	447 636	19,66%
Droits d'auteurs 2010	943 862	894 656	223 664	245 377	425 615	27,43%
Droits d'auteurs 2009	1 025 525	972 062	243 016	271 764	457 282	27,96%
Droits d'auteurs 2008	825 910	782 853	195 713	280 442	306 697	35,82%
Droits d'auteurs 2007	844 421	800 399	200 100	342 653	257 646	42,81%
Droits d'auteurs 2006	659 344		164 836	213 006	281 502	32,31%
Droits antérieurs	1 916 860		479 215	454 247	983 398	23,70%

Les sommes affectées à la gestion permettent d'assurer le fonctionnement de la société d'auteur.

(1) Dont régularisation droits antérieurs, voir paragraphe 4.4.2.

5. Informations complémentaires

5.1. Situation fiscale latente

La société civile gère et exerce exclusivement au nom des titulaires les droits qui lui sont confiés dans le cadre d'un apport volontaire prévu par le code de la propriété intellectuelle.

Elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

5.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs, conformément à l'article XV des statuts, perçoivent des « jetons de présence » pour leur participation aux réunions du conseil d'administration.

La décision de l'assemblée générale ordinaire de juin 2017, a décidé d'allouer aux administrateurs, la somme maximale de 30 000 €, soit 600 € par administrateur et par séance pour l'exercice 2017.

La rémunération du Président est fixée par le conseil d'administration conformément à l'article XV C des statuts.

5.3. Effectif

La SAJE emploie une personne à temps partiel au 31 décembre 2017.

5.4. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :

Engagements donnés :

Le détail des engagements pris par la SAJE vis-à-vis des auteurs et producteurs et non encore versés au 31 décembre 2017 est le suivant :

Catégorie	Nombre de jeux concernés	Aide aux auteurs	Aide aux producteurs	Montant total maximum
Aides à la présentation audiovisuelle	14	69 000 €	207 247 €	276 247 €
Aides au pilote	0	0 €	0 €	0 €
Aides à la convention de développement	2	12 000 €	69 376 €	81 376 €
Total		81 000 €	276 623 €	357 623 €

Il est à noter que certaines aides ne sont finalement pas versées par la SAJE, soit par abandon de la demande, soit parce que le montant finançable se révèle inférieur au montant demandé.

Engagements reçus :

Néant.

5.5. Informations en matière de crédit-bail

Néant.

SAJE

Bilan détaillé

Bilan au 31 décembre 2017

	Valeurs brutes 31/12/2017	Amortissements 31/12/2017	Valeurs nettes 31/12/2017	Valeurs nettes 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciel	57 239 €	54 392 €	2 846 €	8 570 €
Site internet	0 €	0 €	0 €	0 €
	57 239 €	54 392 €	2 846 €	8 570 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements, inst générales	663 €	450 €	212 €	279 €
Matériel bureau et informatique	5 493 €	5 181 €	312 €	482 €
Mobilier	3 675 €	3 246 €	429 €	683 €
	9 831 €	8 877 €	953 €	1 443 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnements versés	7 700 €		7 700 €	7 626 €
Autres titres de participation	153 €		153 €	153 €
AUTRES CREANCES				
Fournisseurs débiteurs	4 498 €		4 498 €	176 €
Tva déductible	2 028 €		2 028 €	1 291 €
Crédit de TVA à reportet	8 126 €		8 126 €	32 138 €
TVA sur factures non parvenues	3 233 €		3 233 €	1 977 €
Avance sur note de frais			0 €	0 €
	17 885 €		17 885 €	35 582 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
FCP cash invest, Nantissement	14 982 €		14 982 €	14 982 €
Fond Garantie	112 379 €		112 379 €	112 379 €
	127 360 €		127 360 €	127 360 €
DISPONIBILITES				
BNP compte de répartition	173 396 €		173 396 €	947 417 €
BNP compte aide à la création	80 550 €		80 550 €	1 001 017 €
BNP compte de gestion	13 608 €		13 608 €	27 004 €
Crédit. Coop. répartition	253 €		253 €	505 €
Crédit. Coop. CAT répartition	2 000 000 €		2 000 000 €	2 000 000 €
Crédit Coop Aide à la création	400 €		400 €	400 €
Crédit. Coop. CAT Aide à la création	800 000 €		800 000 €	800 000 €
CIC	500 €		500 €	
CIC CAT	1 000 000 €		1 000 000 €	
CIC Aide à la création	500 €		500 €	
CIC CAT Aide à la création	900 000 €		900 000 €	
Intérêt courus s/ CAT	205 601 €		205 601 €	134 891 €
Caisse	84 €		84 €	69 €
	5 174 891 €		5 174 891 €	4 911 301 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	15 620 €		15 620 €	974 €

Bilan au 31 décembre 2017

	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
FONDS PROPRES		
Capital	31 353 €	27 681 €
Résultat de l'exercice	0 €	0 €
	31 353 €	27 681 €
SUBVENTIONS		
Subvention d'investissement mobilier et matériel de bureau	9 830 €	15 930 €
QP subvention virée au compte de résultat (corporel)	-8 877 €	-14 487 €
Subvention d'investissement logiciel	57 239 €	57 239 €
QP subvention virée au compte de résultat (incorporel)	-54 392 €	-48 669 €
Subvention d'investissement Site Internet	3 100 €	3 100 €
QP subvention virée au compte de résultat (site internet)	-3 100 €	-3 100 €
	3 800 €	10 013 €
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
Fournisseurs	16 653 €	9 345 €
Fournisseurs factures non parvenues	19 198 €	16 130 €
	35 851 €	25 475 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Provision congés payés	2 538 €	2 515 €
URSSAF	6 643 €	5 872 €
AUDIENS	1 532 €	1 703 €
AGESSA	88 824 €	14 384 €
Taxe formation continue	1 015 €	979 €
TVA à payer	0 €	0 €
Etat, autres impôts et taxes	4 694 €	8 995 €
Charges sur congés payés	306 €	317 €
	105 552 €	34 764 €
Copie privée antérieure à répartir	347 373 €	383 791 €
Copie privée 2006 à répartir	104 503 €	120 503 €
Copie privée 2007 à répartir	113 352 €	128 940 €
Copie privée 2008 à répartir	116 209 €	128 530 €
Copie privée 2009 à répartir	122 166 €	141 416 €
Copie privée 2010 à répartir	104 107 €	119 619 €
Copie privée 2011 à répartir	116 491 €	143 276 €
Copie privée 2012 à répartir	121 070 €	119 932 €
Copie privée 2013 à répartir	184 655 €	215 348 €
Copie privée 2014 à répartir	233 720 €	271 585 €
Copie privée 2015 à répartir	443 503 €	563 554 €
Copie privée 2016 à répartir	300 435 €	1 419 031 €
Copie privée 2017 à répartir	1 583 985 €	
Aide à la création	1 278 332 €	1 238 595 €
	5 169 900 €	4 994 122 €
AUTRES DETTES		
Comptes courants auteurs	953 €	953 €
Notes de frais	0 €	0 €
	953 €	953 €

SAJE

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
ACHATS DE MATIERES ET APPROVISIONNEMENT		
Petits matériels	503 €	123 €
Eau, électricité	405 €	449 €
Fournitures administratives	403 €	1 491 €
	1 312 €	2 064 €
SERVICES EXTERIEURS		
Location diverses	0 €	0 €
Location immobilière	30 637 €	30 461 €
Location parking	0 €	1 006 €
Location photocopieur	1 320 €	1 320 €
Charges locatives	3 262 €	3 358 €
Entretien et réparations	11 842 €	13 306 €
Assurance	366 €	363 €
Services extérieurs divers	5 273 €	4 099 €
	52 698 €	53 912 €
AUTRES CHARGES EXTERNES		
Honoraires	123 419 €	122 217 €
Frais d'avocats	6 700 €	0 €
Archives répertoire en vidéo	8 700 €	6 663 €
Autres honoraires d'avocats	87 739 €	95 275 €
Frais d'acte et contentieux	1 422 €	1 337 €
Annonces et insertions	1 500 €	8 356 €
Dons, pourboires	70 €	66 €
Voyages, déplacements	6 854 €	2 770 €
Réceptions	5 249 €	4 469 €
Frais postaux et télécommunication	1 705 €	2 128 €
Frais bancaires	1 415 €	1 358 €
Frais SDRM	8 386 €	710 €
	253 158 €	245 348 €

Compte de résultat du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
IMPOTS ET TAXES		
Taxe d'apprentissage et formation professionnelle	135 €	149 €
Droits d'enregistrement et de timbre	0 €	0 €
Autres impôts (redevance audiovisuelle)	139 €	139 €
	274 €	288 €
SALAIRES ET TRAITEMENTS		
Salaires et appointements	30 063 €	27 073 €
Congés payés (variation provision)	23 €	466 €
Indemnités et avantages divers	812 €	712 €
	30 897 €	28 251 €
CHARGES SOCIALES		
URSSAF	9 080 €	8 480 €
Retraite	2 340 €	1 964 €
Charges sociales sur congés payés (variation provision)	36 €	159 €
Médecine du travail	109 €	106 €
	11 565 €	10 710 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
Charges de gestion courante	12 €	1 161 €
Jetons de présence	55 491 €	59 200 €
Pertes de change	0 €	0 €
	55 503 €	60 361 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	0 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 213 €	6 754 €
	6 213 €	6 754 €

Compte de résultat du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
AUTRES PRODUITS		
Produits divers de gestion courante	12 €	7 €
Droits affectés à la gestion	125 177 €	123 502 €
Aide à la création affectée à la gestion	82 546 €	82 990 €
Concours apportés à des actions de défense	126 962 €	135 412 €
	334 697 €	341 911 €
PRODUITS FINANCIERS		
Produits net sur cession VMP et Revenus des Comptes à terme	70 712 €	59 021 €
	70 712 €	59 021 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produit cession éléments actif	0 €	1 €
QP subvention investissement virée au résultat	6 213 €	6 754 €
Autres produits exceptionnels	0 €	0 €
	6 213 €	6 755 €

SAJE

**Annexes conformes au décret 98-1040
du 18 novembre 1998 sur la
réglementation du code de la propriété
intellectuelle**

ANNEXE 1**COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2017**

CHARGES					RESSOURCES				
	2017	2016	2015	2014		2017	2016	2015	2014
1 - Charges d'exploitation:	411 622	407 687	302 743	292 933	1 - Ressources d'exploitation:	334 697	341 911	255 217	253 021
A-Achats et charges externes	307 169	301 323	199 425	188 884	A-Récupération et refacturation des charges				
B-Impôts et taxes	274	288	293	272	B-Retenues sur droits	334685	341904	255 208	253 008
C-Charges de personnel	42 463	38 961	35 539	30 712	C-Autres ressources d'exploitation	12	7	9	13
D-Autres charges d'exploitation	55 503	60 361	60 017	65 402	D-Reprise de provisions				
E-Dotation aux amortissements	6 213	6 754	7 469	7 663					
F-Dotation aux provisions									
2 - Charges financières		0	0	0	2 - Ressources financières	70712	59021	44 461	31 145
3 - Charges exceptionnelles		0	4 404	0	3 - Ressources exceptionnelles	6213	6755	7 469	8 767
4 - Intéressement									
Total des Charges (1+2+3+4)	411 622	407 687	307 147	292 933	Total des ressources (1+2+3)	411 622	407 687	307 147	292 933
Excédent de prélèvement à la fin de l'exercice					Insuffisance de prélèvement à la fin de l'exercice				
Total général	411 622	407 687	307 147	292 933	Total général	411 622	407 687	307 147	292 933

ANNEXE 2**AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE**

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/16	PERCEPTIONS de l'exercice	PRELEVEMENTS pour la gestion	MONTANTS affectés (art.L.321-9)	MONTANTS affectés à des oeuvres sociales ou culturelles	MONTANTS affectés aux ayants droit(*)	DROITS restant à effectuer au 31/12/2017
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)= (1) + (2) - (3+4+5+6)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de le rémunération):							
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie) Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffuser à partir d'un État membre de la Communauté européenne);							
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne); Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce); Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores); Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	3 755 526	3 170 517	125 177	792 629	0,00	2 116 670	3 891 568
Total	3 755 526	3 170 517	125 177	792 629	0	2 116 670	3 891 568

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au comptes individuel de l'ayant droit.

ANNEXE 3

**ETAT DES SOMMES EFFECTIVEMENT PAYÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU TITRE DES AFFECTATIONS INDIVIDUELLES
ET DES ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES AFFECTATIONS COLLECTIVES**

3-1 :

ETAT DES SOMMES EFFECTIVEMENT PAYÉES au cours de l'exercice au titre des affectations individuelles (Rubrique à ne remplir que si l'inscription au compte individuel de l'ayant droit des sommes figurant en colonne 6 de l'annexe II ne permet pas à celui-ci d'en réclamer le règlement.)	
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération):	
.....	
.....	
.....	
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :	
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)	
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffuser à partir d'un État membre de la Communauté européenne);	
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);	
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	
	2 116 670
Total	2 116 670

3-2 :

ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE au titre des affectations collectives	
Article L.321-9	543 385
Œuvres sociales ou culturelles	
Total.....	543 385

aide à la création versée

ANNEXE 4

RÉCAPITULATION DES SOMMES RESTANT À AFFECTER INDIVIDUELLEMENT

4-1 :

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROITS (à détailler selon la nature de la rémunération):	MONTANT
Total	

4-2 :

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	MONTANT	ANNÉE de perception
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)		
Sous-total		
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	565 228	antérieur
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	116 209	2008
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	122 166	2009
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	104 107	2010
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	116 491	2011
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	121 070	2012
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	184 655	2013
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	233 719	2014
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	443 503	2015
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	300 435	2016
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	1 583 985	2017
Sous-total	3 891 568	
Total	3 891 568	

ANNEXE 5

RÉCAPITULATION DES SOMMES AFFECTÉES INDIVIDUELLEMENT ET NON PAYÉES

5-1 :

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROITS (à détailler selon la nature de la rémunération):	MONTANT
Total	

5-2 :

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	MONTANT	ANNÉE de perception
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)		
Sous-total		
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffuser à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	0	
Sous-total	0	
Total	0	